

## Centre Psycho-Médico-Social



---

# PROJET DE CENTRE

## 2020-2025

---

N° d'entreprise : 0207.725.104

**Centre PMS I de Herstal**  
80 Boulevard Albert 1<sup>er</sup> 4040 Herstal  
Tél.: 04 279 42 57



Province  
de Liège

## PROJET DE CENTRE 2020-2025

CENTRE PMS I PROVINCIAL DE HERSTAL

Boulevard Albert Ier, 80

4040 HERSTAL

☎ 04 248 42 59

Pour le Centre PMS  
La Directrice

Mme Joelle MARNETTE

Pour la Coordination

Mme Joelle MARNETTE

Pour le Département Formation  
La Directrice générale adjointe

Mme Pascale PITANCE

Pour le Pouvoir organisateur  
Le Directeur général  
Enseignement et Formation

M. Salvatore ANZAZONE

I.	Contextualisation	3
II.	Dénomination et adresse du Centre	4
III.	Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention	4
IV.	Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre	5
V.	Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort	5
VI.	Nombre d'agents et leurs fonctions :	5
VII.	Numérisation	6
VIII.	Objectifs (axes du décret programme spécifique du PO)	6
1.	Offre de services	7
2.	Réponse aux demandes des consultants	9
3.	Actions de prévention	11
4.	Repérage des difficultés	14
5.	Diagnostic et guidance	16
6.	Information et orientation scolaire et professionnelle	19
7.	Soutien à la parentalité	22
8.	Education à la santé	24

## **Dénomination et adresse du Centre**

Centre psycho-médico-social I provincial de Herstal  
 Boulevard Albert 1er, 80  
 4040 HERSTAL  
 Tél. 04 2484257  
 Fax. 04 2484298

## **Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention :**

Population totale du ressort : 5635 élèves (population pondérée) au 15 janvier 2020.

Le Centre PMS dessert 14 écoles avec 27 implantations réparties dans l'enseignement maternel, primaire ordinaire, primaire spécialisé (type 1-3-8), et l'enseignement secondaire, CEFA, secondaire paramédical réparties sur trois communes.

ECOLE / INSTITUT	E / I	ADRESSE	N°	CP	COMMUNE	M	P	S
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE	E	Rue Emile Lerousseau	48	4042	HERSTAL	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE	I	Rue En Bois	281	4040	HERSTAL	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE JACQUES BREL	E	Place Jacques Brel	1	4040	HERSTAL	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE JACQUES BREL	I	Place Jacques Brel	1	4040	HERSTAL	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE JACQUES BREL	I	Place César De Paepe	4	4040	HERSTAL	M	P	
ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE CENTRE	E	Rue Faurieux	2	4040	HERSTAL	M		
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE CENTRE	I	Rue du Bouxthay	181	4041	HERSTAL	M	P	
ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE CENTRE	I	Rue Faurieux	2	4040	HERSTAL	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE LAMBERT JEUSSETTE	E	Rue Richard Heintz	48	4040	HERSTAL	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DU BELLENAY	E	Rue de la Clawenne	42-44	4040	HERSTAL	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE VERT-VINAVE	I	Rue Vert Vinâve	5	4041	HERSTAL	M		
ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE VOTTEM CENTRE	I	Rue Emile Vandervelde	19	4041	HERSTAL	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE E MURAILLE	E	Rue Emile Muraille	154-156	4040	HERSTAL	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE	I	Rue du Paradis	60	4040	HERSTAL	M		
ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL - ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE	E	Rue de l'Ecole Technique	34	4040	HERSTAL			S
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HERSTAL	E	Rue du Grand Puits	66	4040	HERSTAL			S
ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE COMMUNALE	E	Rue du Bouxthay	181	4041	HERSTAL		P	
ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE COMMUNALE	E	Place Jean Jaurès	3	4040	HERSTAL		P	
ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE COMMUNALE	I	Rue de la Résistance	16	4041	HERSTAL		P	
ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE COMMUNALE	I	Rue Provinciale	90	4042	HERSTAL		P	
ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE COMMUNALE	I	Rue de la Clawenne	44	4040	HERSTAL		P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE CASCOGNIERS	E	Rue de l'Emancipation	2	4041	HERSTAL	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE CASCOGNIERS	I	Rue Joseph Germay	2	4040	HERSTAL	M		
FOURONS ST MARTIN	E	Rue Saint Martin	20	3790	FOURONS	M	P	
FOURONS LECOMTE	I	Konijnsberg	17	3790	FOURONS	M		
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL	E	Quai du Barbou	2	4020	LIEGE			S
CEFA - ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	E	Rue de l'école technique	34	4040	HERSTAL			S

## **Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre :**

Conformément aux dispositions légales prises par le Gouvernement de la Communauté Française, les valeurs du Centre sont celles reprises dans le programme spécifique du Pouvoir organisateur de la Province de Liège arrêté par le Collège provincial du 19 avril 2007.

Nous confirmons notre attachement à notre statut de service public, à notre neutralité philosophique propre à l'enseignement officiel.

Nous restons centrés sur le respect et le bien-être de l'élève et de sa famille tout en préservant notre indépendance par rapport à l'institution scolaire et ce, dans le respect de notre déontologie institutionnelle.

Nous renforçons le partenariat et la collaboration avec des services locaux afin d'initier des actions de prévention et d'information ainsi que notre participation à des projets collectifs.

Nous renforçons notre présence et nos actions dans l'ensemble des établissements scolaires de notre ressort grâce à la présence d'un agent désigné dans le cadre du renforcement différencié.

## **Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort :**

La majorité de notre population scolaire est issue des milieux modestes ou de milieux socio-économiques et multiculturels peu favorisés. De nombreuses familles vivent dans des conditions précaires. Le grand métissage culturel nécessite une bonne connaissance des différentes cultures.

Les écoles fondamentales de Fourons sont quant à elles situées en zone rurale et accueille une population de type rural avec une croissance des résidents de nationalité hollandaise. La particularité de ces écoles réside dans leur statut d'écoles libres non confessionnelles.

## **Nombre d'agents et leurs fonctions :**

Le centre PMS 1 de Herstal se compose de :

### Cadre de base :

- une directrice
- deux conseillères psychopédagogiques
- deux assistants sociaux
- deux auxiliaires paramédicales

Une des AS travaille à 3/4 TP.

Les deux auxiliaires paramédicales travaillent à ½ TP pour l'une ; à 4/5 TP pour l'autre.

### Cadre complémentaire :

- une assistante sociale TP encadrant le CEFA attachée à l'EP de Herstal.
- une conseillère psychopédagogique TP dans le cadre ISE
- Une conseillère psychopédagogique ½ TP dans le cadre intégration
- Une auxiliaire logopédique ½ TP.

Dans le cadre complémentaire, les postes ISE et Intégration sont occupés par des agents temporaires qui changent d'une année scolaire à l'autre voire même en cours d'année scolaire. Le complément d'horaire des agents travaillant à 1/2TP ou à 4/5 TP est aussi attribué à des agents temporaires, ce qui génère peu de stabilité au niveau des équipes dans la durée.

Cette mouvance au niveau des équipes constitue un frein dans la continuité du travail, demande sans cesse un réajustement des agents dans la dynamique du centre et crée parfois de l'insatisfaction au niveau des écoles qui y voient trop de changement.

## **Numérisation**

Tous les dossiers de nos élèves sont numérisés depuis 2016 sous l'impulsion de notre PO. Ce passage des dossiers papier aux dossiers informatisés est perçu favorablement par la majorité des agents et crée une entraide intergénérationnelle entre les agents du centre.

## **Objectifs (axes du décret programme spécifique du PO)**

- 1) Offre de services ;
- 2) Réponses aux demandes des consultants ;
- 3) Actions de prévention ;
- 4) Repérage des difficultés ;
- 5) Diagnostic et guidance ;
- 6) L'orientation scolaire et professionnelle ;
- 7) Le soutien à la parentalité ;
- 8) L'éducation à la santé ;

Voir tableau en annexe comprenant les colonnes suivantes :

- **Objectifs** : axes du décret programme spécifique du PO.
- **Actions** : relevé des actions à mettre en œuvre.
- **Sens** : raison d'être des actions.
- **Gestion** : évaluation des actions réalisées, avec les critères :
  - d'efficacité (rapport entre le résultat obtenu et le résultat attendu),
  - d'efficience (rapport entre les moyens et ressources consacrés et les résultats obtenus),
  - de pertinence (rapport entre les besoins identifiés et besoins rencontrés),
  - de potentialité (rapport entre les besoins réalisés et les ressources disponibles).
- **Mesure** : indication relative à la prévision, notamment quantitative, des actions.
- **Evolution** : transformations et modifications éventuelles.

<b>Objectifs Axes du décret</b>	<b>Moyens et activités mis œuvre</b>	<b>Sens</b>	<b>Gestion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Evolution</b>
<b>1. Offre de services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentation du projet de centre à toutes les directions des établissements et réunion d'évaluation en fin d'année scolaire.</li> <li>-Prise de connaissance des projets d'établissement.</li> <li>-Communication de notre projet de centre à nos principaux partenaires.</li> </ul>	<p>Assurer la connaissance et la visibilité de notre service auprès de nos partenaires et de nos consultants. Nous identifier clairement est en effet indispensable à la bonne organisation de notre travail et constitue la base d'une bonne collaboration.</p>	<p>Prévoir 14 entretiens de direction en début et/ou en fin d'année scolaire. La réunion d'évaluation en fin d'année nous permettra de modifier voire d'améliorer certaines pratiques si nécessaire.</p> <p>Activité qui sera réalisée en équipe accompagnée par la direction du centre.</p>	<p>Lors de la semaine d'accueil, intégration des équipes PMS aux activités prévues dans nos établissements secondaires. Indispensable pour nous faire connaître et jeter les bases de notre travail ultérieur.</p> <p>Activité qui sera gérée par les équipes et la direction du centre.</p>	<p>Tout au long de l'année.</p> <p>Assurer une prise de connaissance rapide de ces élèves permettra de prévenir des difficultés ultérieures.</p> <p>Activité gérée par les équipes concernées.</p>

	<p>-Animations et/ou entretiens de rencontre avec les élèves de première secondaire.</p> <p>-Présentation de l'équipe dans un cadre chaleureux et positif</p>	<p>A prévoir en septembre de chaque année scolaire. Participer à la bonne intégration des élèves au sein de leur classe et de leur école. Créer une synergie positive entre les élèves et entre les élèves/PMS. Activité à gérer en équipe.</p> <p>Tout au long de l'année, en fonction des activités prévues dans les classes de nos établissements Distribution du dépliant à cette occasion. Prévoir 5000 dépliants.</p>	<p>Distribution de 250 lettres par les APM et entretien avec les institutrices. Distribution couplée et à prévoir avec celle des anammèses et des folders.</p>
	<p>-Présentation de l'équipe PMS dans les classes de chaque établissement scolaire et /ou -Diffusion du dépliant présentant le centre à l'ensemble de la population scolaire. Activité qui sera gérée par les équipes.</p> <p>-Distribution d'un courrier aux parents des élèves de 1<sup>ère</sup> maternelle dans toutes nos écoles : proposition de rencontre avec un agent de l'équipe s'ils le souhaitent.</p>	<p>Offre de service s'inscrivant dans la prévention primaire. Faire connaître le CPMS. Créer un lien avec les familles dès l'entrée à l'école maternelle.</p>	

<b>Objectifs Axes du décret</b>	<b>Moyens et activités mis œuvre</b>	<b>Sens</b>	<b>Gestion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Evolution</b>
<b>2. Réponse aux demandes des consultants</b>	<p>-Accueil de toutes les demandes qu'elles émanent de l'élève, de ses parents ou de l'école.</p> <p>-Passage régulier des équipes au sein des écoles fondamentales du ressort.</p> <p>-Organisation de permanences dans les écoles secondaires de notre ressort et dans certaines écoles primaires.</p> <p>-Analyse de la demande en équipe (nombreux contacts informels des agents) afin de définir la suite donnée : prise en charge au sein du centre ou en collaboration avec des services extérieurs.</p> <p>-Animations portant sur différents sujets en réponse aux</p>	<p>Notre présence régulière facilite et renforce la collaboration avec les équipes éducatives des écoles.</p> <p>Permet de gérer les demandes de manière rapide et efficace.</p>	<p>Dans chaque établissement scolaire secondaire 4 à 6 permanences d'une demi-journée continueront à être assurées par un ou deux membres de l'équipe.</p> <p>L'AS encadrant le CEFA est dans l'école toute la semaine.</p> <p>Projet de mise en place de permanence dans certaines écoles primaires.</p>	<p>Les demandes émanent le plus souvent de l'école ou du jeune lui-même dans l'enseignement secondaire. Celles-ci sont très nombreuses et représentent une quantité importante de notre travail.</p>	<p>Les entretiens individuels et/ou familiaux seront gérés par l'agent dont la discipline est le plus en adéquation avec la problématique rencontrée.</p> <p>A prévoir tout au long de l'année en réponse aux besoins identifiés.</p> <p>Activité gérée en équipe et liée aux</p>

demandes ponctuelles des écoles (gestion de conflit, harcèlement, deuil, ).		disponibilités de chaque membre. La formation continuée des équipes permet la remise à niveau des outils utilisés.

<b>Objectifs Axes du décret</b>	<b>Moyens et activités mis œuvre</b>	<b>Sens</b>	<b>Gestion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Évolution</b>
<b>3. Actions de prévention</b>	<p><u>Participation à un projet « prévention harcèlement » organisé par la ville de Herstal en collaboration avec les services partenaires</u> (AMO, ONE, plan de cohésion sociale, Open ados, AS communale, inspection de l'enseignement)</p> <p><u>Prévention de l'échec scolaire et de l'absentéisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontre de tous les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, des élèves en intégration et de tous les nouveaux élèves du CEFA.</li> <li>-Réunion régulière ou hebdomadaire avec l'équipe éducative des écoles secondaires et l'éducateur</li> </ul> <p>« amarrage » pour aborder les situations des élèves qui risquent de</p>	<p>Collaborer et stimuler le travail en réseau avec les services partenaires du territoire</p> <p>Développer des synergies pour obtenir une collaboration optimale avec des partenaires extérieurs ainsi que le travail en réseau.</p>		<p>Activité gérée par l'APM (et/ou l'équipe en fonction de la disponibilité des agents) et la direction.</p> <p>Mise en place d'actions concrètes au sein des écoles fondamentales en collaboration avec les services partenaires.</p>	

	<p>Réunions régulières avec les équipes éducatives des écoles et l'équipe de l'AMO.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet de mise en place d'une CCL dans une école secondaire.</li> <li>-Mise en place d'une CCL dans une école fondamentale spécialisée.</li> </ul> <p>Activité gérée par l'équipe et la direction.</p>	<p>Mise en place d'animations en lien avec la gestion du Stress dans une de nos écoles (4<sup>ème</sup> degré du secondaire)</p>
<p>décrocher</p> <p>-Collaboration avec l'AMO autour de l'accrochage scolaire.</p> <p><u>Implication dans tous les projets des établissements scolaires</u> autour de diverses thématiques en collaboration avec les services partenaires : (le sommeil, la maltraitance, les assuétudes, gestion de conflits, gestion du stress, l'hygiène ..)</p>	<p>Collaboration active avec les écoles.</p> <p>Anticiper les conduites des jeunes qui risquent d'entraver leur scolarité.</p> <p>Prévention et repérage précoce des difficultés d'apprentissage des enfants de l'enseignement maternel</p>	<p>Activité gérée par l'auxiliaire logopédique.</p> <p>Passage dans toutes les classes de maternelle pendant toute l'année.</p> <p>Mise en place d'ateliers langage.</p> <p>Concertations régulières en équipe PMS pour assurer un suivi adéquat des situations.</p> <p>Mise en place d'un GT « logopèdes de la province » pour faciliter les échanges de bonne pratiques</p> <p><u>Concertations PMS/PSE telles que prévues par le décret</u></p>


<b>Objectifs Axes du décret</b>	<b>Moyens et activités mis œuvre</b>	<b>Sens</b>	<b>Gestion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Evolution</b>
<b>4. Repérage des difficultés</b>	<p>-Distribution et dépouillement des anamnèses à tous les nouveaux élèves du maternel et du primaire, du 1<sup>er</sup> degré dans nos établissements secondaires et à tous les nouveaux élèves dans l'enseignement spécialisé et au CEFA.</p> <p>-Prise de connaissance des protocoles d'inscription des nouveaux élèves de l'enseignement spécialisé en fonction des besoins identifiés.</p> <p>-Entretiens quotidiens « informels » des agents avec les équipes éducatives des écoles, le corps enseignant et/ou les</p>	<p>Contribution à une scolarité harmonieuse.</p>	<p>A prévoir au premier trimestre.</p> <p>Les anamnèses sont distribuées en même temps que les dépliants lors du passage de l'équipe dans les écoles fondamentales ou de la présentation du centre PMS dans certaines classes.</p> <p>Il s'agit de pouvoir repérer des difficultés psycho-médico-sociales au travers du regard des parents.</p> <p>L'anamnèse telle qu'elle est conçue nous paraît être un support un peu « léger ». En effet, les informations récoltées sont le plus souvent superficielles et peu pertinentes.</p>	<p>Le protocole d'inscription établi pour chaque élève contribue à assurer la connaissance de l'élève et de mieux repérer ses difficultés dès son entrée dans l'école spécialisée.</p>	<p>Les contacts réguliers des agents avec les enseignants dans l'enseignement fondamental, dans le cadre du bureau des éducateurs, à la salle des professeurs dans l'enseignement secondaire et au CEFA, lors des récréations assurent une bonne communication et</p>

	<p>directions dans l'enseignement fondamental et secondaire ; avec le coordinateur, les accompagnateurs au CEFA ; les équipes éducatives et paramédicales dans l'enseignement spécialisé.</p> <p>-Participation aux conseils de classe organisés dans nos écoles secondaires.</p>	<p>Activité qui est systématisée par les équipes intervenant dans le secondaire dans la mesure où l'organisation de ceux-ci nous le permet (conseils de classes organisés en parallèle).</p> <p>Se situe sur deux axes de nos missions : fait partie, et du repérage des difficultés, et du diagnostic-guidance.</p> <p>Activité gérée en équipe tout au long de l'année.</p> <p>Une vingtaine d'entretiens de classe par niveau.</p> <p>- Entretiens de classe organisés dans toutes les classes de toutes nos écoles de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>ème</sup> maternelle.</p> <p>Assurer le repérage précoce de difficultés éventuelles dès l'entrée à l'école.</p>
--	---	--

<b>Objectifs Axes du décret</b>	<b>Moyens et activités mis œuvre</b>	<b>Sens</b>	<b>Gestion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Evolution</b>
<b>5. Diagnostic et Guidance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation aux conseils de classe, de guidance et d'intégration organisés dans tous les établissements scolaires de notre ressort.</li> <li>- Entretiens de classes dans toutes les classes de maternelles</li> </ul>	<p>Promouvoir le bon développement général de l'élève.</p> <p>Assurer le suivi et l'accompagnement des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les réunions d'équipe pluridisciplinaires organisées en fonction des demandes ou à l'issue des conseils de classe et/ou des entretiens de classe.</li> <li>-L'accompagnement de l'élève et/ou de sa famille dans le cadre d'entretien de guidance.</li> </ul>	<p>Tout au long de l'année, les équipes participeront à l'ensemble des conseils de classe et de guidance organisés en fonction de leurs disponibilités.</p> <p>C'est le moment privilégié de rencontre CPMS/enseignants/équipe éducative ; avec en plus l'équipe paramédicale dans l'enseignement spécialisé et le coordinateur et les accompagnateurs pour le CEFA. Ceux-ci nous permettent de repérer les élèves en difficultés et de mettre en place des actions de remédiation en concertation avec les équipes éducatives.</p> <p>Tout au long de l'année. Elles permettent l'analyse et la répartition des demandes en tenant compte de la nature de celles-ci et de la spécificité de chaque discipline.</p>	<p>Cette activité précise mobilise énormément les équipes.</p> <p>Tout au long de l'année. Chaque discipline participe à la guidance des élèves en regard de sa spécificité et de la situation rencontrée, ainsi qu'en tenant</p>

	<p>-Invitation des parents des sections maternelles à l'école à l'issue des entretiens de classe dans le cadre d'une matinée de rencontre.</p> <p>-Rencontre individuelle au bureau du centre des enfants nécessitant une investigation spécifique (testing ou entretien parents/enfant..)</p>	<p>Créer du lien avec les familles.</p> <p>Assurer le suivi et l'accompagnement des enfants.</p> <p>Répondre à toute demande émanant des familles.</p> <p>-Accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles dans la recherche de solutions en collaboration avec d'autres services (centre de santé mentale, plannings familiaux, SAJ, espaces tremplins, .)</p>	<p>Tout au long de l'année. Activité gérée par les équipes qui génère énormément de temps. Nous devons mobiliser au mieux les ressources de l'élève et/ ou de sa famille. L'analyse d'une situation peut déboucher sur une prise en charge extérieure.</p> <p>Vise une meilleure socialisation et l'épanouissement des enfants.</p> <p>-Organisation régulière d'une réunion du personnel.</p>	<p>Tout au long de l'année en fonction des besoins identifiés.</p> <p>A prévoir toute l'année. Assurer la bonne circulation des informations. Assurer la bonne communication entre les différentes équipes. Aborder les problématiques éventuelles.</p>
--	--	---	--	---

		Echanger au sujet des pratiques en cours.	

<b>Objectifs Axes du décret</b>	<b>Moyens et activités mis œuvre</b>	<b>Sens</b>	<b>Gestion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Evolution</b>
<b>6. Orientation scolaire et professionnelle</b>	<p>Intervention en fin de cycle primaire spécialisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan psychopédagogique et/ou animation.</li> <li>- Collaboration avec l'équipe éducative et paramédicale des écoles.</li> <li>- Participation au conseil de classe d'orientation organisé dans ces écoles.</li> </ul> <p>Intervention en fin de cycle primaire :</p> <p>Animations dans toutes les classes de 6<sup>ème</sup> primaire des écoles de notre ressort</p>	<p>Assurer l'orientation adéquate de ces élèves.</p>	<p>A prévoir au troisième trimestre. Activité en relation avec l'orientation adéquate de ces élèves (secondaire ordinaire ou spécialisé). Activité gérée par la CPP</p> <p>Activité gérée par l'équipe.</p>	<p>A prévoir au troisième trimestre avant l'inscription des élèves dans l'enseignement secondaire.</p> <p>Faciliter le passage du niveau primaire vers le secondaire. Informer sur l'organisation de l'enseignement secondaire.</p>	<p>A prévoir au premier et second trimestre. Utilisation des outils et capsules-videos « approche orientante » créées au départ du projet « Approche orientante porté par notre PO.</p> <p>A prévoir au troisième trimestre.</p>

	<p>Intervention à la fin du premier et du second degré de l'enseignement secondaire sous forme d'animations ou d'informations.</p>	<p>Accompagner les élèves dans leur projet scolaire et professionnel.</p>	<p>Animations d'information portant sur l'organisation de l'enseignement favorisant la réflexion quant aux choix d'orientation.</p> <p>Activité qui sera réalisée dans les établissements secondaires Action gérée en équipe.</p>
	<p>Intervention en fin de cycle secondaire : animation et/ou entretien individualisé d'orientation en réponse à des demandes spécifiques</p> <p>Au CEFA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation axée sur l'entrée dans la vie active</li> </ul> <p>ET/OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Entretien d'orientation individualisé.</li> <li>-Bilans psycho-pédagogiques</li> </ul>	<p>Activité gérée en équipe</p> <p>Activité gérée en équipe.</p> <p>Activité facilitant l'entrée dans la vie active.</p> <p>A prévoir au 3<sup>ème</sup> trimestre.</p> <p>Activité gérée par l'AS du CEFA</p>	<p>Activités en relation avec l'orientation adéquate des élèves.</p>
	<p>Dans toutes nos écoles fondamentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan psychopédagogiques,</li> <li>entretiens parents,</li> <li>entretiens enseignants</li> </ul>		<p>Assurer l'orientation adéquate des élèves.</p> <p>Activité gérée principalement par la CPP ou en équipe en réponse aux nombreuses demandes d'orientation dans le cadre d'intégration.</p> <p>Activité chronophage à laquelle nous consacrons beaucoup de temps. (230 élèves en IPT au 15/01/20 et</p>

		100 élèves en ITT) Les demandes de ce type devraient diminuer avec la disparition des ITT dès septembre prochain.

<b>Objectifs Axes du décret</b>	<b>Moyens et activités mis œuvre</b>	<b>Sens</b>	<b>Gestion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Evolution</b>
<b>7. Soutien à la parentalité</b>	Dans tous les établissements de notre ressort : Entretien et accompagnement des parents en lien avec l'adaptation scolaire des élèves et les difficultés rencontrées par l'élève et/ou sa famille.	Aider les parents dans leur tâche éducative en relation avec la scolarité.		Tout au long de l'année en fonction des demandes et des situations rencontrées.  Activité gérée en équipe. Accompagnement qui peut aussi déboucher sur la collaboration avec des partenaires extérieurs (CPAS, SAJ, ...)	

	Favoriser les contacts parents/communauté éducative dans l'enseignement spécialisé.	Revaloriser les parents dans leur rôle éducatif.	Action gérée essentiellement par la CPP et/ou en équipe en collaboration avec l'équipe éducative de l'école.
	Participation aux réunions de parents.	Contribution à une scolarité harmonieuse.	Selon les équipes et les établissements secondaires en fonction de l'impact variable dans les écoles.

<b>Objectifs Axes du décret</b>	<b>Moyens et activités mis œuvre</b>	<b>Sens</b>	<b>Gestion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Evolution</b>
<b>8. Education à la santé</b>	Animations dans toutes les écoles de notre ressort, en fonction des besoins identifiés, portant sur les thèmes suivants : l'hygiène corporelle et dentaire, l'alimentation, les assuétudes, la puberté, EVRAS, le sommeil, les dangers domestiques,..)	Promotion du bien-être à l'école.  Sensibiliser les jeunes à différentes problématiques. Favoriser le développement social et affectif.	Tout au long de l'année. Animations gérées principalement par les APM en collaboration avec les disponibilités des équipes du centre et des services extérieurs.	A n'importe quel moment de l'année, en fonction des besoins.	Période variable en fonction des écoles.  Le moment prévu restera variable en fonction des disponibilités des différents acteurs et des plages horaires scolaires.

	Collaboration avec des partenaires extérieurs dans le cadre de ces animations (planning familial, AMO, SPSE)	Elles seront organisées en équipe ou en collaboration avec des services extérieurs.
--	--	---





